



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/145/Add.3  
8 octobre 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 20 FÉVRIER 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ CRÉÉ PAR LA RÉOLUTION 864 (1993)  
CONCERNANT LA SITUATION EN ANGOLA

Additif

Annexe

RAPPORT DU COMITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ CRÉÉ PAR  
LA RÉOLUTION 864 (1993) CONCERNANT LA SITUATION  
EN ANGOLA

Additif

Depuis la publication, le 15 décembre 1997, du rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola sur l'application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 1127 (1997) (S/1997/977), de son additif du 31 décembre 1997 (S/1997/977/Add.1), d'un nouveau rapport du 20 février 1998 (S/1998/145) et de ses additifs datés respectivement du 22 avril et du 20 juillet 1998 (S/1998/145/Add.1 et 2), deux États Membres ont communiqué leurs réponses, qui ont été publiées dans les documents suivants du Comité :

Chypre	30 juillet 1998	S/AC.31/1998/31
Thaïlande	10 septembre 1998	S/AC.31/1998/56

Au 8 octobre 1998, 55 États avaient fait parvenir leurs réponses.

-----